Rapport de la Commission de gestion

Chargée d'examiner le préavis municipal N°09/2023

Rapport de gestion 2022

Table des matières

Table des matières 2
Préambule 3
Visites thématiques 3
Visite spécifique 4
Grande visite 4
Vœux de la COGEST 5
Constats généraux 6
Rapport de gestion 2022 6
Programme de législature 6
Cybersécurité 6
Question introductive posée à chaque dicastère lors de la grande visite 6
1. Label de cybersécurité 7
2. Bureaux techniques 7
3. Politique du stationnement 9
4. Affaires sociales 9
5. Instruction publique 9
6. Politique environnementale 10
Compléments par dicastères 11
Territoire, économie et relations extérieures (Mme L.Muller Achtari) 11
Patrimoine, transition énergétique et numérique (M. O. Descloux) 13
Education, culture et environnement (M. Ph. Somski) 14
Infrastructures, mobilité et sécurité (Mme N. Longchamp) 15
Ressource et cohésion (M. D. Besson) 18
Conclusion 20

Préambule

La Commission de gestion (COGEST) s'est réunie à 9 reprises selon l'organisation suivante :

- Une séance de démarrage puis deux séances avec les membres de la COGEST au complet en 2022. Communication des six vœux à la Municipalité ;
- Une séance d'audition des Bureaux techniques avec la Municipalité et les chefs de service correspondants en présence de la COGEST au complet ;
- Une séance d'audition du dicastère **Education, culture et environnement** avec le municipal et les chef·fe·s de service en présence de la COGEST au complet ;
- Une séance commune avec la COFIN ;
- Une double séance préparatoire à la Grande visite ;
- Une demi-journée d'audition de la Municipalité et des chef·fe·s de service (Grande visite) ;
- Trois doubles séances de consolidation du présent rapport.

Visites thématiques

La COGEST remercie toutes les personnes impliquées dans l'organisation des visites, ainsi que les membres de la Municipalité et les chef·fe·s de service pour les réponses données.

Audition des Bureaux techniques (30.01.2023)	COGEST
Territoire, économie et relations extérieures Mme Laurence Muller Achtari, syndique M. Antonio Turiel, chef de service M. Sébastien Varrin, secrétaire municipal, **Patrimoine, transitions énergétique et numérique** M. Olivier Descloux, municipal M. Dominique Acciardo, chef de service M. Thierry Dessibourg excusé **Infrastructures, mobilité et sécurité** Mme Nadège Longchamp, municipale M. Vincent porchet excusé	**Au complet**

Séance commune avec la COFIN (28.02.2023)	COGEST
M. Jean-Pierre Moser (Président) Mme Claudine Testaz-Rouiller, M. Marc Maillard, M. Fabio Cappelletti, M. Thierry Oppikofer, M. Jean-Marie Urfer, M. Jean-Pascal Blanc	**Mme Barbara Rochat** (Vice-présidente) Mme Marie-José Enz, M. Nicolas Mojon, M. Pierre-François Culand

Visite spécifique

Dicastère (06.02.2023)	**COGEST**
Education, culture et environnement M. Philippe Somsky, municipal Service de la jeunesse et des loisirs, M. Yvan von Arx, chef de service Service de l'environnement, Mme Isabelle Bovet, cheffe de service	**Au complet**

Grande visite

Dicastères (05.05.2023)	**COGEST**
Territoire, économie et relations extérieures Mme Laurence Muller Achtari, syndique Secrétariat municipal, M. Sébastien Varrin Service de l'urbanisme, M. Antonio Turiel, chef de service	**Barbara Rochat** Pierre-François Culand Nicolas Mojon
Infrastructures, mobilité et sécurité Mme Nadège Longchamp, municipale Service des travaux et infrastructures, M. Vincent Porchet, chef de service 2022 Police administrative, M. Roland Leder, chef de service 2022, M. Serge Cruchon, nouveau chef de service 2023	**Philippe Hayward** Michel Chardonnens Marie-José Enz Raphaelle Urfer
Patrimoine, transitions énergétique et numérique M. Olivier Descloux, municipal Service des bâtiments, M. Thierry Dessibourg, D. Acciardo, chefs de service Service informatique, M. Yves Steinmann, chef de projet Triage Mèbre-Talent, M. Jean-Philippe Crisinel, Garde forestier	**Pierre-François Culand** Raphaelle Urfer Philippe Hayward Nicolas Mojon
Ressources et cohésion M. Daniel Besson, municipal Service des finances, M. Laurent Vial, chef de service Service des ressources humaines, Mme Florence Romanzini, cheffe de service Service de la population, M. Matthieu Burkhart, chef de service	**Marie-José Enz** Barbara Rochat Michel Chardonnens

Vœux de la COGEST

Dans sa nouvelle composition, la COGEST a décidé de suivre et rapporter sur les thématiques ci-après. Les thématiques retenues constituent le lien avec la législature et le programme de législature 2021-2026 et permettent un suivi dans la mission de surveillance qui lui est dévolue.

Ci-après, la liste des thématiques choisies par la COGEST :

1. **Label de cybersécurité** – Transition numérique
   - La Commune s'est engagée à entreprendre des démarches (audit/Label).
     - La COGEST souhaite être informée des actions entreprises par la Commune en vue de l'obtention du label.
     - La COGEST souhaite avoir une image de l'avancée de la transition numérique.

2. **Bureau technique** – synergie transversalité
   - La COGEST souhaite avoir un retour sur le fonctionnement des bureaux techniques et prévoit une visite commune de ceux-ci.

3. **Politique de stationnement**
   - La COGEST souhaite être informée des actions entreprises par la Commune à ce sujet.

4. **Affaires sociales**
   - La COGEST souhaite avoir un bilan des évolutions et impacts des prestataires sociaux de notre Commune.

5. **Instruction publique** – Education
   - La COGEST souhaite avoir une image quant aux obligations de la Commune et la limite de ses compétences.

6. **Politique environnementale**
   - La COGEST souhaite avoir un bilan des activités et comprendre le fonctionnement du service.

Cette liste de vœux est amenée à évoluer en fonction des déterminations et des priorités de la COGEST pour chaque exercice annuel.

Constats généraux

Rapport de gestion 2022

La COGEST relève le changement de support et de présentation ainsi que l'évolution constante de la qualité du rapport de gestion 2022. La COGEST a également constaté suite à la charge élevée de travail due à l'augmentation de la population, aux nouveaux plans de quartier, au nouveau Schéma Directeur du Développement Territorial (SDDT), au nouveau collège, notamment, que la Municipalité, consciente de cette situation préoccupante, a pris des mesures afin de surmonter ce problème.

La COGEST regrette toutefois l'utilisation massive de sigles, sans lexique et certains tableaux restant peu ou difficilement lisibles.

La COGEST propose qu'au lieu de reprendre des éléments figurant déjà dans le rapport précédent, il serait avantageux de les remplacer par de simples références. Il serait alors possible de développer plus en détails les nouveaux éléments.

Programme de législature

Le plan de législature 2021-2026 est le premier exercice réalisé dans la Commune. Il a été fait tout en début de législature et est imprégné des axes politiques défendus par les candidats à la Municipalité.

La COGEST garde cet « outil de travail » et les 4 axes du programme de législature comme des objectifs et sera attentive à son évolution.

Cybersécurité

Réflexions sur la cybersécurité et le développement numérique

La COGEST s'étonne du peu d'informations transmises dans ce rapport concernant la cybersécurité et le développement numérique, soit à peine une page. Connaissant la problématique et les risques dans ce domaine, la COGEST s'attend à plus d'informations à ce sujet afin d'améliorer, de sécuriser et de maintenir un niveau élevé de ses structures / infrastructures informatiques (Stratégie – planification – contrôle – gestion...).

Question introductive posée à chaque dicastère lors de la grande visite

Au vu de l'accroissement de la commune et des projets nouveaux, votre dicastère est-il suffisamment doté en personnel administratif, technique et opérationnel pour faire face aux différents enjeux de cette évolution ?

1. Label de cybersécurité

Engagé le premier janvier 2022, le chef de projet « systèmes d'information », M. Steinmann, est membre de l'AVRIC (association vaudoise des responsables informatiques communaux). Cette dernière applique la loi sur la protection des données. Aucune action concrète n'a été réalisée en 2022 pour la protection des données, car cette nouvelle loi (LPD) n'entre en vigueur qu'en 2023.

CONSTAT

La COGEST va suivre le dossier en lien avec la loi sur la protection des données.

DEMANDE DE LA COGEST

La COGEST aimerait savoir si le travail réalisé par les sociétés Docuteam et Prodata a été repris par M. Steinmann.

2. Bureaux techniques

La COGEST a reconduit ses vœux quant à la transversalité et capitalisation des connaissances des bureaux techniques. Lors de la réunion conjointe avec les trois Bureaux techniques que compte la commune, «Territoire, économie et relations extérieures » avec M. Turiel et M. Varrin, «Patrimoine, transitions énergétique et numérique» avec M. Acciardo (M. Dessibourg absent) et «Infrastructure, mobilité et sécurité» (M. Porchet absent), la nouvelle Municipalité a annoncé être acquise à une synergie de fonctionnement transversale entre les différents bureaux techniques et vouloir mettre en place cette modalité, enjeu important de sa gestion communale.

La mise en place d'un bureau technique centralisé est envisageable dans les petites communes. Il y a en effet moins de personnel et moins de spécialisation. Pour le Mont, le fait de devenir une ville et compter un seul bureau qui regrouperait l'ensemble des services n'est pas une voie à suivre. Cette évolution vers une ville demande des spécialisations et des compétences bien spécifiques avec des responsables pour chaque dicastère. Une concentration des spécialistes pourrait provoquer une dispersion des tâches et virer sur une perte de temps. Actuellement, les différents bureaux techniques bénéficient de la synergie nécessaire entre les services. La transversalité de l'administration et des services techniques est réalisée par des séances régulières toutes les 2 semaines.

Le service de l'urbanisme joue le rôle du centralisateur. Il donne les grandes lignes de ce qui va se passer, afin d'avoir une synergie et une vision à long terme. La concertation et la communication sont importantes dans ce service. Tout se fait en coordination avec les autres bureaux.
Avec le surcroît de travail engendré par les nouveaux projets en cours, le service a dû être étoffé. Il est passé d'une à six personnes.
Chaque service garde sa propre organisation verticale. Un projet sera conduit par un chef de service ou un collaborateur qui, en collaboration avec les autres services, le mettra en place. Les tableaux de planification sont régulièrement mis à jour pour lecture pour tous et la planification est ainsi affinée.
Un système interne a été mis en place afin que les informations puissent circuler entre les services, notamment avec ceux qui sont externes au bâtiment administratif.

CONSTAT

La COGEST retient l'idée d'une gestion générale avec une vision horizontale plutôt que verticale dans l'organigramme, et avec l'objectif de motiver et responsabiliser les collaborateurs dans les développements de projets.

Au vu du développement que connait la commune, le bureau technique du service « Infrastructure, mobilité et sécurité » est surchargé. Le dicastère a décidé de faire un audit pour évaluer les compétences et besoins, via la société Berney & Associés. Les résultats reçus en août 2022 ont motivé l'engagement d'un nouveau chef de service. M. Porchet garde le poste de responsable des travaux et infrastructure.

CONSTAT

La partie Service des travaux et infrastructures du dicastère « Infrastructure, mobilité et sécurité » ayant été surchargée et réorganisée, la COGEST souhaite garder une attention particulière sur le suivi de ce nouvel organigramme et reviendra sur ce point lors de l'exercice 2023.

La partie bureau technique du dicastère « Education, culture et environnement » avec Mme Bovey a été entendu séparément lors de la séance dédiée à ce dicastère.

Processus et suivi de projet

La réalisation d'un projet commence par une étude des futurs besoins. Les infrastructures et besoins sont planifiés et inscrits au budget. Le service de l'urbanisme a la vision d'ensemble du projet et chaque dicastère est impliqué en fonction de ses compétences. Le travail se fait de manière transversale, afin d'avoir une vision de toutes les thématiques en jeu (mobilité, énergie, environnement, …)

La COGEST et la COFIN ont été invités par la Municipalité à la visite du chantier du Mottier « B », la visite a été menée par M. Dessibourg et M. Descloux et l'entreprise générale en charge du chantier.

CONSTAT

Pour les gros projets du type Mottier B, la commune fait en général appel à des entreprises générales de construction.

Archivage et sécurité

Toutes les données informatiques (e-mails, boursier, contrôle des habitants) sont stockées dans nos murs. (Pas de Cloud). Il n'est pas possible de donner des garanties de sécurités absolues, mais la réalité est que les autorités communales craignent plus le vol de données que leur perte. D'où ce choix.
Les données sont stockées de manière redondante dans deux bâtiments distincts.
La sécurité informatique est un processus itératif et en amélioration continue.
Les compétences ont été internalisées et les pistes d'amélioration sont en constante évaluation. Les privilèges d'accès sont gérés en interne et peuvent être limités pour chaque collaborateur aux données dont il a besoin. Naturellement, les données salariales sont réservées à la comptabilité.

CONSTAT

La COGEST comprend que le processus d'amélioration de la sécurité informatique est en cours et qu'il s'agit d'un processus d'amélioration continue. Elle s'inquiète cependant de l'attribution et de la maintenance interne des droits d'accès et surtout de leur résiliation.

DEMANDE DE LA COGEST

Lorsqu'un utilisateur avec privilèges d'accès quitte ses fonctions, quelle est la procédure de résiliation et de retrait de ces droits ?

3. Politique du stationnement

Pour l'instant, le traitement de ce dossier est toujours à ses prémices. En effet, dès 2022, la politique du stationnement communal est passée du dicastère « Territoire, économie et relations extérieures » en main du dicastère « Infrastructure, mobilité et sécurité », mais par manque de temps et de ressources, il n'y a pas eu d'évolution sur le plan communal. De plus la politique du stationnement communal sera traitée dans le cadre du plan communal des mobilités, prévu pour juin 2024. En attendant, des mesures simples seront appliquées comme des changements d'horaires adaptés aux différents transports, et des contrôles plus ciblés.

CONSTAT

La COGEST suit ce dossier depuis plusieurs années et se réjouit de prendre connaissance de la prochaine mise en œuvre de la politique du stationnement communal.

4. Affaires sociales

L'ARASPE fermera son agence en 2024. La personne responsable part à la retraite et ne sera pas remplacée. Notre Commune ne sera plus représentée dans l'association.
Suivant l'évolution de la population, il est possible que la Commune ait sa propre agence à long terme.
La Commune peut proposer des adaptations suivant l'évolution de la situation, mais le canton a la décision finale.

5. Instruction publique

Bâtiments et équipements scolaires

La planification de la construction de nouveaux bâtiments scolaires incombe à la commune et est déterminée par l'augmentation de la population. Une planification de l'urbanisation communale à moyen terme et long terme existe par le biais du Plan Général d'Affectation (aujourd'hui Plan d'Affectation Communal) et du SDDT (Schéma Directeur du Développement Territorial). Elle permet de prévoir l'évolution démographique de la commune et donc l'augmentation du nombre de classes. La COGEST constate que les infrastructures scolaires arrivent toujours très en retard.

Sur le plan des équipements scolaires et moyens informatiques, le Mont étant Ecole Pilote (par un choix ancien), la commune finance ces nouveaux moyens qui aujourd'hui se généralisent dans le Canton.

CONSTAT

La doctrine municipale est de mutualiser l'utilisation des infrastructures scolaires en les mettant à disposition pour des usages non scolaires. Toutefois, toutes les activités culturelles qui ont lieu en dehors des horaires scolaires n'ont pas toujours été acceptées par la Direction des écoles. De nombreuses activités extrascolaires ont néanmoins pu être organisées dans les locaux scolaires et elles sont très appréciées.

DEMANDE DE LA COGEST

La COGEST souhaite que la planification de l'évolution démographique de la commune telle qu'elle peut être déduite du PAC, du SDDT et des projets du SAF soit régulièrement mise à jour et publiée pour aider à la planification des infrastructures scolaires ou autres.

La COGEST aimerait connaître les raisons qui ont parfois amené la Direction des écoles à refuser la mutualisation des locaux scolaires.

6. Politique environnementale

Le service de l'environnement est intégré depuis une année et introduit une politique environnementale sur différentes thématiques (il pilote par exemple l'abattage des arbres, la pause d'enrobé sans bruit, la renaturation de la Valleyre).

Il collabore avec le service de l'urbanisme pour les plans d'aménagements extérieurs, pour des demandes de compensation, dans le suivi du SAF, en partenariat avec la direction des travaux.

L'engagement d'une cheffe de service de l'environnement a eu pour but d'amener de la compétence et de la plus-value pour faire évoluer la politique environnementale, la gestion des déchets, des terrains de sport, les entretiens et auditionne les futurs collaborateurs du service. Un ingénieur en gestion de la nature et un paysagiste ont été engagés.

L'augmentation du nombre d'habitants engendre un problème de capacité et de flux à la déchetterie. Une étude sera faite afin d'obtenir un bilan et de pouvoir réfléchir aux différentes mesures à prendre afin d'améliorer la situation.

Le responsable de la déchetterie a un mandat de police des déchets et son travail consiste aussi à détecter en amont les différents problèmes qui pourraient survenir afin d'y remédier.

CONSTAT

La COGEST se réjouit du développement de ce service et continuera à y prêter attention lors des prochains exercices.

Compléments par dicastères

Territoire, économie et relations extérieures (Mme L.Muller Achtari)

Réponse à la question introductive (p. 7) :

Le dicastère est effectivement en manque de personnel et sous pression, mais les collaborateurs s'adaptent. Le besoin d'une personne avec des compétences juridiques se fait surtout ressentir, celle-ci serait utile d'ailleurs dans tous les dicastères.

Organigramme

Il n'y a pas de diminution de personnel effective, le personnel du SDNL n'étant pas à la charge de ce dicastère. Des transferts de charge entre dicastères ont aussi été effectués. Un nouveau poste au service de l'urbanisme est en projet, poste attribué à ce jour à un bureau externe.

DEMANDE DE LA COGEST

Pourquoi les postes attribués au SDNL font-ils partie de l'organigramme du dicastère ?

Urbanisme communal

La modélisation 3D est un outil mis en place à l'aide d'un mandataire externe. Ce dernier est aussi chargé d'internaliser les compétences. L'outil sera disponible pour le public une fois qu'il sera maîtrisé par les collaborateurs.

CONSTAT

La COGEST se réjouit de cette évolution et de découvrir ce nouvel outil.

L'urbanisme éphémère et tactique est une manière de tester des activités de loisir. Ces projets sont utiles car ils permettent de planifier et créer une nouvelle activité et identité. Le MontCentre a bénéficié de plusieurs activités qui ont été très appréciées par les concitoyens.

CONSTAT

La COGEST soutient ces initiatives.

Planification

Onze projets sont en planification dont trois hors SAF et sept en construction. Les projets Grange de Montricher et la Pliauliausaz sont en zone mixte. Leur potentiel d'accueil est de 2x 800 habitants/emplois. La mixité de zone permet de pallier au problème des cités dortoir, limite le nombre d'habitants et permet le développement de nouvelles entreprises.

CONSTAT

La COGEST a constaté que la zone mixte du Rionzi est devenue une zone d'habitation. La COGEST surveillera particulièrement les dossiers Grange de Montricher et la Pliauliausaz.

DEMANDE DE LA COGEST

La COGEST souhaite que le plan synoptique du calendrier de planification des plans de quartiers et des infrastructures lui soit transmis régulièrement, étant donné que celui-ci est en continuelle mutation.

Communication

Le chargé de communication rédige et coordonne le journal communal, alimente les réseaux sociaux et met à jour le site web de la commune.

CONSTAT

La COGEST a remarqué une bonne évolution concernant la communication. Elle restera vigilante au contenu des diverses communications.

Conseil communal

Une augmentation significative des interventions des conseillers communaux est constatée. La surcharge de travail engendrée est variable. Afin d'évaluer les sources de surcharge, il faudrait analyser la part de travail dévolue à chaque intervention. Ces mesures pourraient conduire à des demandes d'engagements supplémentaires. C'est le jeu politique, cela engendre de nouvelles idées, réflexions et visions.

CONSTAT

La COGEST remercie la Municipalité pour sa bienveillance. Elle est toutefois consciente qu'à long terme, cette surcharge de travail risque de générer des demandes d'engagements supplémentaires.

Rencontres avec d'autres municipalités

Ces rencontres ont une grande valeur. Elles ont permis, notamment avec Lausanne, de poser les bases d'une excellente collaboration. Les Municipaux communiquent en bilatéral.
Avec Epalinges, commune semblable à celle du Mont, la rencontre a appris à la Municipalité à être plus efficace dans les séances, grâce entre autres aux votes anticipés.
A Sierre, le thème portait sur les questions énergétiques, mobilité et urbanisme.

CONSTAT

La COGEST salue cette ouverture aux échanges d'expériences.

DEMANDE DE LA COGEST

La COGEST souhaite avoir davantage de retours détaillés de ces rencontres.

Promotion économique

Les entreprises montaines n'ont malheureusement pas assez collaboré. Avec 50 % de réponses au recensement envoyé par la commune, il n'est pas possible d'exploiter les réponses. Le questionnaire portait sur le nombre de collaborateurs, leur provenance, leur moyen de transport etc.

Le travail de fond de la promotion économique s'exerce surtout avec Lausanne Région.

CONSTAT

La COGEST se rend compte de l'effort fourni et comprend qu'un retour de 80 à 90 % est nécessaire à l'élaboration d'une étude. La COGEST souhaite que la Commune persévère dans cette direction et trouve le moyen de faire collaborer les entreprises.

Patrimoine, transition énergétique et numérique (M. O. Descloux)

Réponse à la question introductive (p. 7) :

Ce n'est pas la croissance actuelle qui est préoccupante, mais la croissance à venir. Les changements sociétaux occupent une place centrale et les transitions liées notamment à la construction, la santé, l'énergie, l'environnement ou la mobilité engendrent beaucoup de travail. Le SEBA et le SINF sont à flux tendu mais la qualité plus que la quantité est importante pour avoir des collaborateurs efficaces.

Label Cité de l'énergie

Le label Cité de l'énergie obtenu par la Commune en 2014 doit être renouvelé tous les 4 ans. Il l'a été en 2018 mais pas en 2022. En effet, la transition avec la nouvelle Municipalité ainsi que la création du nouveau service de l'environnement ont rendu ce renouvellement difficile. La Commune est toujours labellisée et a reporté les démarches en 2023.
Afin d'obtenir ce label, une commission durabilité est obligatoire. Celle-ci est uniquement consultative et a pour but de renseigner la Municipalité. Un PV est tenu lors des séances et ce dernier est consultable.

CONSTAT

La COGEST suivra ce processus de renouvellement en 2023.

Parc naturel du Jorat

Le Parc fournit des prestations (journées en forêt, animations pour les écoles, …) peu utilisées en 2022.
L'exploitation et l'entretien sont gérés par le garde-forestier du triage Mèbre-Talent, M. Crisinel.

Gestion des forêts sur territoire communal

La sécurité des zones de forêt ainsi que la gestion sanitaire sont de la responsabilité du garde-forestier. L'entretien et l'exploitation sont à la charge et aux bénéfices des propriétaires. Toute action entreprise

est soumise à l'autorisation du canton.

Bâtiments

Le projet d'agrandissement du collège des Martines a pris du retard en 2022 (retard estimé à environ une année). Une information sera donnée au conseil communal en 2023.

DEMANDE DE LA COGEST

La COGEST demande des explications sur le retard pris en 2022.

Soutiens financiers

Les subventions pour l'achat d'une voiture électrique ont été supprimées. Une telle subvention devant être essentiellement incitative, l'aide allouée ne faisait pas pencher la balance en cas d'hésitation de l'acheteur.

Education, culture et environnement (M. Ph. Somski)

UAPE (Unités d'Accueil Pour Ecoliers)

Afin d'éviter le transport des écoliers, deux classes ont été libérées à Crétalaison et des travaux y ont été entrepris pour pouvoir y installer une nouvelle UAPE.

EFAJE (Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants)

Le réseau EFAJE regroupe env. 60 communes dont une trentaine du district du Gros de Vaud. Le Mont représente un quart du réseau de l'EFAJE.
La COGEST se questionne quant à la pertinence d'appartenir à ce grand réseau, car la commune aurait la taille critique pour avoir son propre réseau.

Le choix d'être dans le réseau de l'EFAJE est une décision antérieure à l'actuelle Municipalité. Aujourd'hui, celle-ci s'interroge sur la pertinence d'y rester.
Sortir de l'EFAJE amènerait davantage d'autonomie sur les coûts et la flexibilité du nombre de places pour les enfants montains.

CONSTAT

La discussion du maintien ou non de la Commune au sein du réseau de l'EFAJE a déjà été abordée au sein de la Municipalité. La COGEST souhaite garder une attention particulière sur ce sujet et reviendra sur ce point lors de l'exercice 2023.

Garderies

La commune subventionne les familles mais ne subventionne pas les garderies privées. La surveillance des structures d'accueil et la bonne gouvernance de ces dernières sont assurées par l'autorité de surveillance de ces entreprises privées, l'OAJE (Office de l'Accueil de Jour des Enfants). La commune

n'est pas une commission de surveillance, elle ne peut pas interférer. Seul le canton contrôle et donne l'autorisation d'exercer. Cette autorisation est continuellement réactualisée.
La commune a peu de maîtrise sur l'offre de places en garderies. Elle pourrait négocier avec le privé pour occuper des bâtiments déjà existants, ou construire des bâtiments pour y mettre de telles structures. C'est un choix politique.

Politique culturelle et sociétés locales

Après les années 2020 et 2021 difficiles en termes d'animation culturelle, le service jeunesse et loisirs (ci-dessous SEJL) a pu reprendre le cours de ses activités courant 2022. Il a une volonté collaborative en son sein et envers l'ensemble des utilisateurs communaux.

La politique du service vise à rendre accessible à toutes et tous un maximum d'activités culturelles. Les mots d'ordre du SEJL concernant la politique culturelle sont : Accessibilité et Mutualisation.
Un ensemble d'activités ponctuelles a été mis en place. Par exemple, le partenariat avec la cinémathèque suisse a permis d'accéder à des projections de films récompensés dans des festivals de cinéma suisses.

Le SEJL entretient de bons liens avec les sociétés locales. Malgré quelques soucis administratifs, il a été rappelé à la COGEST que le service ne souhaite en aucun cas prendre la place de ces sociétés. Il souhaite collaborer pleinement avec ces dernières et les soutenir si nécessaire pour des projets futurs.

La COGEST tient à mentionner qu'un effort a été entrepris par le SEJL au niveau de sa politique culturelle jeunesse ces dernières années. Plus d'une trentaine d'activités sont proposées à nos jeunes sur un cycle hebdomadaire, ainsi qu'une quinzaine d'évènements annuels diversifiés.

CONSTAT

La COGEST se réjouit du développement de ce service et continuera à y prêter attention lors des prochains exercices, notamment en ce qui concerne les relations entre la commune et les sociétés locales.

Infrastructures, mobilité et sécurité (Mme N. Longchamp)

Réponse à la question introductive (p. 7) :

Au vu de l'accroissement de la commune et des projets nouveaux, notamment les plans de quartiers du SAF validés en 2012, des modifications sont nécessaires en 2022. Les recommandations communales pour la mobilité, l'environnement, l'éclairage ne sont plus les mêmes et les services communaux ont donc eu un accroissement de travail.

Un audit a été mené au sein du service des travaux. Il apparait que le dicastère est à flux tendu avec ses employés et un besoin d'augmenter le personnel a clairement été identifié. Cet audit a eu pour but de bien cibler les compétences des futurs collaborateurs pour les attribuer aux bons postes.

Collaborateurs

Le service technique a manqué de collaborateurs en 2022 avec la vacance de deux personnes et deux absences longues durées. Le service n'étant pas encore stabilisé, la commune a eu recours à du personnel externe et a mandaté l'entreprise GSD Lausanne pour pallier aux longues absences.

Les collaborateurs de la voirie notent leurs heures et ont la possibilité de récupérer les heures supplémentaires selon les directives des chefs de secteur. Il est demandé au personnel de ne pas prendre de vacances d'octobre à mars, et les heures supplémentaires supérieures à 20 heures doivent être rattrapées jusqu'en octobre de l'année en cours.

L'augmentation des nettoyages du domaine public, est principalement due à l'augmentations des manifestations dans la commune. Il y a toujours des incivilités, mais les cas restent stables.

DEMANDE DE LA COGEST

La COGEST serait intéressée à avoir un compte rendu sur les incivilités.

Gestion des eaux

La gestion de l'eau a été initiée fin 2022. Les collecteurs unitaires sont en train d'être changés mais la mise en séparatif des eaux propres et usées n'est pas simple et est très influencée par les plans d'affectation. Un des points fort des travaux est de récupérer les eaux de pluie et ainsi diminuer la taxe sur les eaux usées que facture la STEP.

DEMANDE DE LA COGEST

La COGEST souhaite obtenir dans le rapport de gestion un tableau permettant de visualiser la mise en séparatif des EU/EC sur la Commune.

Véhicules

La décision de remplacement des véhicules (entre huit et dix ans) est déterminée par plusieurs critères. Il y a un plan de lissage des dépenses, puis le niveau technique, le contrôle des coûts d'entretien et l'expérience des utilisateurs sont pris en compte. Le changement des véhicules de déneigement est planifié car ces derniers ne doivent pas tomber en panne.

DEMANDE DE LA COGEST

La COGEST souhaite que le tableau d'inventaire des véhicules soit complété.

Routes et travaux

Par manque de ressources, divers travaux et projets n'ont pas évolués, notamment le chemin du Châtaignier, la gestion du trafic dans le quartier de l'ISL et le dossier de la Clochatte.

Le projet pour un chemin au Châtaignier a été lancé en 2022. Le travail se fait en collaboration avec le service de l'environnement, notamment pour les piétons, les vélos, les bancs ou les végétaux. Les grands principes ont été validés, mais il est actuellement en attente.

Une étude menée en 2022 a été faite afin de décongestionner le trafic aux alentours de l'ISL. La Ville de Lausanne est partenaire des discussions. Cette étude est toujours en cours.

CONSTAT

La COGEST suit le dossier du Châtaignier et attend un préavis pour ce dossier courant 2023. Elle attend aussi les résultats de l'étude dans le quartier de l'ISL.

Le développement et marge de manœuvre de la mobilité via les transports publics sur la Commune est limitée et tient compte des problématiques des autres communes. Les visions intercommunales sont échangées lors de séances avec les TL mais la Commune est tributaire des décisions prises.

CONSTAT

La COGEST suit ce dossier et attend le plan communal des mobilités.

DEMANDE DE LA COGEST

La COGEST attend une réponse à sa question concernant les données transmises à la Commune par l'action défi cycliste Cyclomania. Ces données sont-elles utililes pour la planification et les améliorations des infrastructures cyclables ?

La construction du réseau d'éclairage public En Budron, préavis 17/2020, commencé en octobre 2021, s'est terminé en 2022 avec la pose des luminaires prévus.

DEMANDE DE LA COGEST

La COGEST souhaite que le dossier complet de bouclement du préavis avec les justificatifs techniques et administratifs lui soit remis afin de les présenter au Conseil.

Un plan lumière est en réflexion depuis 2022. La commune du Mont a intégré le plan lumière 2.0 de la commune de Lausanne.

L'extinction partielle de l'éclairage public est difficile, car on ne peut éteindre ni à distance, ni par quartier. L'aspect de la sécurité est un point important dans la réflexion.

CONSTAT

La COGEST va suivre ce dossier.

Police administrative (POLA)

La loi Airbnb du 1er juillet 2022 n'a pas encore été finalisée. Il y a cependant une mise en place du concept de contrôle avec les communes voisines et l'Union des Communes Vaudoises (UCV). La police administrative effectue uniquement des contrôles. La taxe est prise directement sur le site Airbnb par l'UCV, qui la redistribue ensuite aux communes. Les possesseurs de logements Airbnb doivent s'annoncer à la Commune et ils doivent tenir un registre de leurs locations.

La POLA assure la sécurité sur les chantiers. Son rôle est la prévention auprès des travailleurs et le contrôle de la sécurité, ceci en collaboration avec la SUVA.

La POLA établit des plans de circulation pour les véhicules et camions en tenant compte des chantiers sur la commune.

Ressource et cohésion (M. D. Besson)

Réponse à la question introductive (p. 7) :

C'est un enjeu principal, particulièrement pour les RH. Il faut attendre le budget puis l'autorisation du CC pour engager des personnes supplémentaires. Six postes prévus sont en cours de recrutement.

Le service des finances est suffisamment doté en personnel. Il peut en cas de besoin employer des stagiaires.

Organiste

Selon les statuts des organistes romands, une convention obligatoire est établie avec la commune pour un minimum de 30% d'activité. Le salaire correspond au temps de la prestation durant le service religieux, aux déplacements, aux répétitions et préparations.

DEMANDE DE LA COGEST

La COGEST demande plus de précisions sur le montant de CHF 200.- perçus par l'organiste lors des cérémonies hors contrat, y compris celles où elle n'a pas officié.

Ukraine

Une famille de trois personnes, une famille de cinq personnes et six personnes seules sont inscrites dans notre commune. Ils sont au bénéfice d'un permis S et sont donc soutenus par l'EVAM et non pas par les services sociaux.

Télétravail

Un règlement a été établi. Sur 40 collaborateurs administratifs, une trentaine pourraient bénéficier du télétravail. Sept collaborateurs sont en télétravail sur un maximum deux jours par semaine pour un poste à 100 %. La personne doit être atteignable durant les horaires publics. Aucune rémunération spécifique pour du matériel et frais annexes n'est donnée pour le télétravail. Un ordinateur professionnel est fourni par la commune et ne peut pas être utilisé pour le privé. Cet arrangement peut être résilié en tout temps. Les collaborateurs du service à la population ne sont pas autorisés à faire du télétravail.

Santé au travail

Les absences longues durées dues à des maladies sont difficilement gérables. Il n'est pas impossible que des cas de burn out surviennent dans le futur, car la charge de travail est grandissante.

DEMANDE DE LA COGEST

La COGEST s'inquiète de ces absences et se demande quelles mesures la Municipalité entend prendre pour prévenir le surmenage.

Formations

Les formations ne sont pas obligatoires. Pour les formations conséquentes (par exemple brevet), la durée et le coût sont pris en compte et un accord de confiance est établi avec le collaborateur qui s'engage à rester sur une durée définie.

Digitalisation et dématérialisation

Le transfert d'informations entre le canton et la commune se fait via l'intranet cantonal. Plusieurs bugs ont eu lieu du côté cantonal. Les collaborateurs ont été rendus attentifs à ces derniers.

Il existe deux connexions, une pour la commune et une directe via le réseau cantonal. Les documents ne circulent pas sur internet.

CONSTAT

La COGEST suivra ce dossier et y prêtera attention lors des prochains exercices.

Conclusion

À la lumière des éléments recueillis et rapportés dans le présent document, la COGEST, à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil communal d'approuver le préavis municipal N°09/2023.

Le Mont-sur-Lausanne, le 31 mai 2023

Le président :	Philippe Hayward	.....
Les membres :	Barbara Rochat	.....
	Marie-José Enz	.....
	Pierre-François Culand	.....
	Nicolas Mojon	.....
	Michel Chardonnens	.....
	Raphaëlle Urfer	.....